

**Arrêté municipal n° 2023-24
prononçant la fermeture d'un Établissement recevant du public**

Le maire de Métabief,

Vu le code général des collectivités notamment son article L 2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles R 143-23 et R 143-45 ;

Vu le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 06-5099 du 18 septembre 2006 relatif aux compétences et au fonctionnement de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Considérant que l'établissement est fermé au public depuis plusieurs mois, sans que le gérant soit joignable,

Considérant la procédure d'expulsion engagée par la commune de Métabief,

ARRETE :

Article 1 : L'établissement « le Casting », type P catégorie 4ème sis 36 Rue du Village à Métabief, sera fermé au public à compter de la notification du présent arrêté à l'exploitant.

Article 2 : La réouverture des locaux au public ne pourra intervenir qu'après une mise en conformité de l'établissement, une visite de la commission de sécurité et une autorisation délivrée par arrêté municipal (conformément à l'article R 143-45 du Code de la construction et de l'habitation, l'arrêté de fermeture fixe le cas échéant la nature des aménagements et travaux à réaliser ainsi que les délais d'exécution).

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, sis 30 Rue Charles Nodier 25000 BESANÇON, qui devra, sous peine de forclusion, être enregistré au greffe de cette juridiction dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Article 4 : M. le chef de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera également transmise à :

- M. le sous-préfet de l'arrondissement de Pontarlier.

Fait à Métabief, le 16/11/2023,

Le Maire

Gérard DEQUE



REÇU EN PREFECTURE

le 17/11/2023

Application agréée E-legalite.com